



Nouveau produit antiparasitaire

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11

Numéro de la demande : 2020-0814
Demande : Étiquette de produit nouvelle ou modifiée-Nouveau produit antiparasitaire
Produit : Fongicide Phostrol
Numéro d'homologation : 30449
Principe(s) actif(s) (p.a.) : Phosphites monobasiques et dibasiques de sodium, de potassium et d'ammonium, 53,6 %
Numéro de document de l'ARLA : 3133314

Contexte

Le fongicide Phostrol est un produit contenant des phosphites monobasiques et dibasiques de sodium, de potassium et d'ammonium (53,6 %) comme principe actif. Il est homologué pour une utilisation sur une variété de cultures, dont celle de la pomme de terre. Le fongicide Phostrol est homologué pour le contrôle du mildiou et de la pourriture rose sur les pommes de terre, à un taux de 0,42 L de produit dans 2 L d'eau pour 1 tonne de tubercules quand il est appliqué une fois, après la récolte. Pour obtenir des détails sur les utilisations, les taux d'application, les méthodes, les mesures de précaution, les restrictions et les exigences sur l'équipement de protection personnelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

Objet de la demande

L'objet de la présente demande est d'ajouter sur l'étiquette du fongicide Phostrol une revendication de suppression de la gale argentée (*Helminthosporium solani*) au moyen d'une application après la récolte à un taux de 0,42 L de produit dans 2 L d'eau pour 1 tonne de tubercules.

Évaluation chimique

Étant donné qu'aucun changement n'a été apporté à la chimie du produit, aucune évaluation chimique n'était requise.

Évaluations ayant trait à la santé et à l'environnement

Le profil d'utilisation, y compris les cultures hôtes, les taux et les moments de l'application du produit restant les mêmes, aucune évaluation ayant trait à la santé ou à l'environnement n'était requise.

Évaluation de la valeur

Le demandeur a soumis des renseignements sur l'historique et les résultats de deux tests pour soutenir l'addition sur l'étiquette du produit de la revendication de suppression après la récolte de la gale argentée sur des pommes de terre. En se basant sur les renseignements soumis, le fongicide Phostrol appliqué à raison de 0,42 L de produit dans 2 L d'eau pour 1 tonne de tubercules devrait supprimer la gale argentée sur des pommes de terre stockées. L'addition de cette revendication élargira le spectre de gestion des maladies du fongicide Phostrol pour des applications après la récolte sur des pommes de terre.

Conclusion

L'ARLA a terminé une évaluation de la demande en question et a conclu que les renseignements soumis sont adéquats pour soutenir la revendication suivante pour le fongicide Phostrol :
La suppression de la gale argentée sur les pommes de terre au moyen d'une application après la récolte à raison de 0,42 L de produit dans 2 L d'eau pour 1 tonne de tubercules.

Références

#3097013 2020, Value Summary for Phostrol Fungicide Label Expansion for Control of Silver Scurf (*Helminthosporium solani*) on potatoes, DACO:
10.1,10.2,10.2.1,10.2.2,10.2.3,10.2.3.1,10.2.3.2(D),10.2.3.3(D),10.2.3.4(C),10.2.4,10.3,
10.3.1,10.3.2,10.3.3,10.4,10.5,10.5.1,10.5.2,10.5.3

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2020

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9